



Objet : Avenant – Réalisation d'un logement à l'ancienne Mairie de Grandvilliers

Le Maire de la Commune de Mesnils-sur-Iton,

Vu l'article L.2122-22 (4°) du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance du 26 novembre 2018 relative à la commande publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du nouveau code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-036 du 10 juillet 2020, déléguant au maire le pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,

Vu la décision d'attribution n°2021-10-06 du 28 octobre 2021,

Considérant que cet avenant s'élève à 2 427,00€ HT (plus-value) soit 2 912,40€ TTC, et -655,00€ HT (moins-value) soit -786,00€ TTC ; soit un avenant total s'élevant à 1 772,00€ HT (plus-value) soit 2 126,40€ TTC ; que le montant initial du marché était de 28 780,00€ HT ; que le nouveau montant du marché s'élève à 30 552,00€ HT.

DÉCIDE

Article 1^{er} : de procéder à la signature de l'avenant n°1 du marché de travaux de réalisation d'un logement à l'ancienne Mairie de Grandvilliers, dont le titulaire du lot n°05 est l'entreprise MALCHIODI – 1 Avenue de Conches – Damville– 27240 MESNILS-SUR-ITON.

L'avenant ayant pour objet la réalisation de butées de portes, de doublage pour le mur sous l'escalier, du doublage des murs de refends, la démolition de l'escalier et de sa cloison, la pose et fourniture de trappes de visite et la non réalisation de la trappe pour la baignoire, de l'habillage au pourtour des portes intérieures, de l'isolation sous l'escalier et de la pose et fourniture d'une porte.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Trésorier de Breteuil sur Iton.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20220804-2022-08-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2022

Fait à Mesnils-sur-Iton, le 03 août 2022

Colette BONNARD,

Maire,